

Procès verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2023

La séance a été ouverte par Mme la Maire Sandrine ROUX à 20h30.

Annie PAGE est désignée secrétaire de séance. Les votes seront réalisés à main levée.

Présents : Colette BERAUD, Véronique LEBRETON, Pascal COMBRE, Nicolas PORTAL, Hervé VISSAC, Arnaud TESTUD, Romain BAYOUT, Julien VIZADE, Nicolas MATHIEU.

1. Validation du PV de la séance précédente :

VOTE : 11 POUR / 11

2. Vote des Comptes de Gestion 2022 :

Après présentation des comptes de gestion établis par la trésorerie, Madame la Maire les soumet aux votes.

VOTE : 11 POUR / 11

3. Vote des Comptes administratifs :

		Dépenses	Recettes	Résultats	Report n-1	Affectation
Budget Commune	Fonctionnement	335 213.81 €	459 512.10 €	124 298.29 €	240 279.45 €	964 577.74 €
	Investissement	198 606.09 €	99 395.63 €	-105 210.46 €	44 308.74 €	-60 901.72 €
Budget Assainissement	Fonctionnement	65 838.70 €	65 113.86 €	-724.84 €	15 239.59 €	14 514.75 €
	Investissement	49 342.21 €	61 707.18 €	12 364.97 €	41 976.27 €	54 341.24 €
Budget Boulangerie	Fonctionnement	939.97 €	2 652.88 €	1 712.91 €	422.90 €	2 135.81 €
	Investissement	1 712.95 €	1 642.54 €	-70.41 €	-1 642.54 €	-1 712.95 €
Budget CCAS	Fonctionnement	2 063.21 €	2 945.72 €	882.51 €	559.06 €	1 441.57 €
	Investissement					

Présentés dans le détail, les chiffres des résultats de l'année 2022 ont été commentés par Madame la Maire, qui a répondu aux questions des conseillers, à la suite de quoi, Sandrine ROUX est sortie de la salle et Annie PAGE a soumis ces résultats aux votes des conseillers.

VOTE : 10 POUR / 10

4. Etat des sections pour paiement des taxes foncières :

DEPENSES	Bourleyre	Fromenty	La Bretagnolle	La Combe	Tavernat
Charges à caractère général	66.00€	42.00€	186.00€	64,00€	84.00€

Le conseil municipal valide l'état des sections en fonctionnement dépenses afin de prévoir le paiement des taxes foncières de l'année en cours.

VOTE : 11 POUR / 11

5. Subventions aux Associations

Les associations de la commune qui souhaitent bénéficier d'une subvention de fonctionnement doivent en faire la demande :

Comité des fêtes	600€	6 cordes au fil de l'Allier	450€
Association Culturelle et Sociale de Chanteuges	600€	Musikenjeu	300€
Chanteuges Préservation du Patrimoine	450€		

VOTE : 11 POUR / 11

6. Participation financière :

6.1. aux voyages des enfants :

Par délibération du 17/07/2020 le conseil municipal attribue 8€ par jour et par enfant pour les voyages à caractère pédagogique organisés par les écoles. Cette aide est versée aux familles qui devront en faire la demande grâce au formulaire (WWW.CHANTEUGES.FR).

CUSSAC Léna	6 ^{ème} Collège st Joseph	24€	BONGRAND Aurélien	3 ^{ème} Collège St Joseph	32€
SALGUES Axelle	6 ^{ème} Collège st Joseph	24€	BAYOUT Laure	Ecole de la Présentation	24€
HAON Rubis	5 ^{ème} Collège St Joseph	32€	MARTIN Eva	Ecole de la Présentation	24€
BONGRAND Anaïs	4 ^{ème} Collège St Joseph	48€	PAULET Maëlys	Ecole de la Présentation	24€
BONGRAND Lou	4 ^{ème} Collège St Joseph	48€	TESTUD Lucie	Ecole de la Présentation	24€

6.2. Participation aux frais de scolarité 2022/2023

❖ Vu la délibération du 12/04/2022 du conseil municipal de Langeac, le coût de la participation 2022/2023 à la scolarisation à l'école Jules Ferry de Langeac pour la commune de Chanteuges s'élève à **24 516,16 €**, répartis ainsi :

- Pour l'école élémentaire : $916,14 \text{ €} \times 11 = 10\,077,54 \text{ €}$
- Pour les maternelles : $2\,062,66 \text{ €} \times 7 = 14\,438,62 \text{ €}$

❖ Pour l'Ecole de la Présentation de Langeac la participation est de **20 851,60 €**, soit :

- Pour l'école élémentaire : $916,14 \text{ €} \times 7 = 6\,412,98 \text{ €}$
- Pour les maternelles : $2\,062,66 \text{ €} \times 7 = 14\,438,62 \text{ €}$

7. Modifications des comptes d'imputation des durées d'amortissement :

Une délibération doit être prise pour rectifier le libellé des comptes d'imputation du tableau annexe des durées d'amortissement de la délibération 2022-40, suite au passage à la norme M57.

VOTE : 11 POUR /11

8. Questions diverses :

Pour la consultation publique du samedi 22 avril, le conseil décide de proposer la possibilité de donner « pouvoir de vote » aux électeurs ne pouvant se déplacer ce jour-là, à un électeur inscrit sur la liste électorale. Il devra au préalable remplir ce « bon pour pouvoir » au secrétariat de mairie en présentant sa carte d'identité.

Madame La Maire

Sandrine Roux

Secrétaire de séance

Annie PAGE